

---

Construction d'une usine de  
transformation des produits de la  
pêche à Paspébiac

**PR6**

**6211-19-026**

---

---

**RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION  
AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

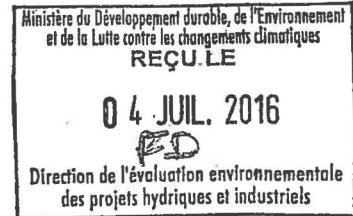
---

## Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Euchariste Morin	27 juin 2016	1 page.
2.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Jacques Bélanger	23 juin 2016	1 page.
3.	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Michel Gionest	5 avril 2016	1 page.
4.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction de la planification et de la coordination	Marcel Grenier	13 avril 2016	1 page.
5.	Ministère du Conseil exécutif	Direction générale des relations avec les Autochtones et des initiatives économiques	Lucien-Pierre Bouchard	11 juillet 2016	1 page.
6.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Martin Joly	7 avril 2016	3 pages.
7.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Line Couillard	31 mars 2016	1 page.
8.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise hydrique, Service de l'hydrologie et de l'hydraulique	François Godin	21 juin 2016	2 pages.
9.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Catherine Bernier	6 juillet 2016	1 page.
10.	Pêches et Océans Canada	Gestion des écosystèmes, Région du Québec	Jean-Yves Savaria	15 avril 2016	2 pages.

Bonaventure, le 27 juin 2016

Monsieur Hervé Chatagnier  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de  
la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6e étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7



HC,  
G340

François,  
à la requête  
avec BV

HK

Objet : Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la  
pêche en milieu hydrique à Paspébiac - (Dossier 3211-02-301)

Monsieur,

La présente fait référence à votre demande d'avis sur la validité des réponses du promoteur quant aux demandes de renseignements à propos du projet cité en objet et transmis à la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine du ministère de la Culture et des Communications le 10 juin 2016.

Sur les sujets qui relèvent de notre champ de compétence, nous vous confirmons que les renseignements demandés par notre Ministère relativement à la ressource archéologique ont été traités de façon satisfaisante et valable. Le présent avis est émis en fonction des données disponibles à sa date et ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner.

Pour toute information additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec Gabrielle Paquette, responsable de ce dossier à notre Direction, au 418 534-4431, poste 224.

Le directeur régional par intérim,



Euchariste Morin

Rimouski, le 23 juin 2016

Monsieur Hervé Chatagnier  
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la  
Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la  
pêche en milieu hydrique à Paspébiac  
(Dossier 3211-02-301)**

Monsieur,

En réponse à votre correspondance du 10 juin 2016 concernant le rapport complémentaire transmis par le promoteur à la suite du premier examen de recevabilité, le ministère de la Sécurité publique (MSP) a complété son analyse et juge le projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac recevable.

Toutefois, le MSP tient à réitérer la nécessité de présenter un portrait du risque lié à la submersion côtière pour ses futures installations ainsi que les mesures qu'il entend entreprendre afin de s'adapter et assurer la sécurité des biens et des personnes. En clair le MSP désire connaître les études sur lesquels s'appuie le promoteur pour déterminer l'élévation sécuritaire de son infrastructure. Cet aspect devra être clarifié à l'étape de l'acceptabilité.

Pour toute demande de renseignements relatifs à ce dossier, vous pouvez rejoindre Mme Andie Packwood Cloutier à l'adresse courriel suivante : [andie.packwood.cloutier@msp.gouv.qc.ca](mailto:andie.packwood.cloutier@msp.gouv.qc.ca)

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

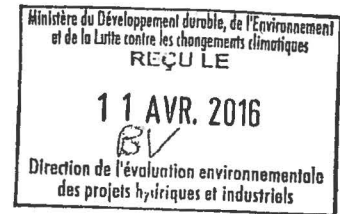
Le directeur régional,

*(Original signé)*  
Jacques Bélanger

- c. c. M<sup>me</sup> Andie Packwood Cloutier, DRSCSI, MSP  
M. Marc Morin, Service de l'analyse et des politiques, DGSCSI, MSP  
M. Éric Houde, directeur des opérations, DGSCSI, MSP

Direction régionale de la Gaspésie-  
Îles-de-la-Madeleine

Chandler, le 5 avril 2016



Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la  
pêche en milieu hydrique à Paspébiac**  
V/Dossier : 3211-02-301 – N/Dossier : 6712-050-05032

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur  
l'environnement, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
(MAMOT) a procédé à l'analyse du document soumis, à savoir si tous les  
renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable dans le  
document.

Ainsi, une lecture attentive du document nous confirme que les préoccupations du  
MAMOT ont été prises en considération par le promoteur de façon satisfaisante et  
valable.

Pour toute information eu égard à la présente, je vous invite à communiquer avec  
monsieur Rénaud Méthot, conseiller aux opérations régionales, au 418 689-5024,  
poste 81103.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le directeur régional,



Michel Gionest

Le 13 avril 2016

Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

Je donne suite à votre lettre du 17 mars 2016 concernant la recevabilité du projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac (3211-02-301).

Après analyse de tous les éléments reçus, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est généralement satisfait des réponses obtenues et juge recevable l'étude d'impact dans son ensemble.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Jean-Simon Fortin, responsable de ce dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3121.

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

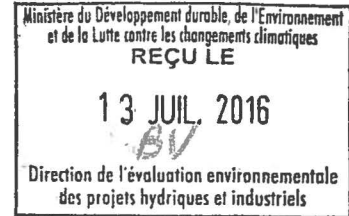


Marcel Grenier

MG/JSF/lc



HC-6857



Québec, le 11 juillet 2016

Monsieur Hervé Chatagnier  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la  
pêche en milieu hydrique à Paspébiac (dossier 3211-02-301)**

Monsieur le Directeur,

Le document contenant les réponses aux questions et commentaires portant sur le projet cité en objet, transmis pour analyse par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), a été examiné.

Veuillez noter que le SAA n'a pas de commentaires à formuler à ce stade-ci du projet.

De plus, nous souhaitons rappeler que l'obligation de consulter et d'accommoder incombe à la Couronne et non aux tiers. Ce n'est qu'après l'analyse menée par votre ministère, le cas échéant, qu'il sera possible d'évaluer si, conformément au *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*, une telle obligation existe dans ce dossier.

Vous assurant de notre entière collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le directeur général,

Lucien-Pierre Bouchard



**DESTINATAIRE :** M. Hervé Chatagnier, directeur  
Direction générale aux évaluations  
et aux autorisations environnementales  
Direction de l'évaluation  
environnementale des projets hydriques et industriels

**DATE :** Le 7 avril 2016

**OBJET :** Premier avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du  
« Projet de construction d'une usine de transformation des  
produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac » —  
Volet milieux humides

**N<sup>os</sup> DOSSIERS :** SCW 960240; V/R 3211-02-301; N/R 5145-04-18 [580]

---

La présente donne suite à votre demande du 17 mars 2016 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné. Vous trouverez ci-dessous les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) qui portent uniquement sur le volet milieux humides.

#### **Données existantes utilisées et méthodologie de validation et de caractérisation des milieux humides**

L'étude est bien structurée et bien présentée. Nous reconnaissons l'effort d'évitement des milieux humides fait pour ce projet. Celle-ci indique qu'aucun milieu humide n'est présent dans la zone des travaux.

Il aurait toutefois été apprécié de pouvoir consulter les rapports de Activa Environnement (2014), de Pesca Environnement (2012) et de Tremblay (2002) afin d'être en mesure de valider la qualité de l'information fournie pour les milieux humides et la détermination de la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE), de même que la méthodologie utilisée pour réaliser les inventaires au terrain. Nous vous demandons de nous fournir ces documents afin d'être en mesure de compléter l'analyse du dossier.

...2



L'étude mentionne que la LNHE a été établie à l'aide de la méthode botanique experte et la section 4.4.2 (Végétation) et liste les espèces floristiques présentes sous la LNHE. Ces espèces étant majoritairement considérées hydrophytes, le milieu humide qu'elles composent dans le Barachois de Paspébiac ne devrait-il pas se poursuivre jusqu'à la limite de la LNHE sur la carte 4.2 (Composantes biologiques)? Quelle est la superficie de cet écosystème?

Les limites de la LNHE indiquée au plan d'implantation de l'usine présenté à l'Annexe A de l'étude d'impact soulèvent certaines questions. La ligne verte est indiquée comme la LNHE. Celle-ci doit plutôt correspondre à la ligne bleue, la ligne verte étant la bande de protection de 10 m applicable à la LNHE en vertu de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI). Si notre interprétation est la bonne, le plan d'implantation serait conforme à l'affirmation faite dans l'étude mentionnant qu'aucun travaux ne serait affecté dans cette bande riveraine. Dans le cas contraire, les travaux d'implantation de l'usine affecteraient la bande riveraine et seraient réalisés à la limite de la LNHE.

Veillez nous confirmer l'exactitude du plan d'implantation de l'usine et au besoin corriger l'information soit sur le plan, soit dans le texte. L'étude doit également indiquer si une aire de circulation pour la machinerie ou pour de l'entreposage de matériaux est prévue dans la bande riveraine. À certains endroits l'espace libre entre la LNHE et la zone des travaux semble très restreint. Si c'est le cas des mesures d'atténuation spécifiques aux milieux humides devront être prévues dans l'étude.

Nous soulignons au passage que la liste de références est incomplète. Elle ne mentionne pas les bases de données cartographiques consultées pour les milieux humides, les références consultées pour l'élaboration des inventaires aux terrains et l'étude de Activa Environnement (2014) probablement produite à la suite des inventaires au terrain.

#### **Analyse de l'impact**

Aucun impact indirect n'est actuellement considéré sur le milieu humide adjacent au projet (section 7.1.3 Milieux humides). Toutefois, nous soulignons que certains travaux sont prévus à près de 15 m de ce dernier. Les risques associés à un déversement pétrolier et à l'érosion de la surface de travail (risque d'ensablement de la limite du milieu humide à proximité de la zone de travaux) devraient minimalement être évalués. L'initiateur du projet devra compléter l'étude d'impact de manière à combler cette lacune.

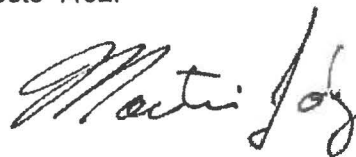
Des mesures d'atténuation pour le milieu humide du barachois de Paspébiac devront être prévues dans l'étude afin de s'assurer que ce dernier ne subisse aucun impact lors des travaux. Ces mesures pourraient être, sans s'y restreindre :

- identification au terrain, par l'installation d'une clôture, de la limite de la bande de protection de 10 m associée à la LNHE et l'indication sur les plans de celle-ci comme zone de non-accès en tout temps;

- revégétaliser les sols laissés dénudés suite aux travaux avec des espèces indigènes correspondant à la flore naturelle du secteur;
- mettre en place aux endroits stratégiques des barrières à sédiments le long de la bande de protection de 10 m ou le long de la LNHE et les maintenir fonctionnelles tout le long de la période des travaux et jusqu'à ce que les sols dénudés soient revégétalisés. Les retirer à la fin des travaux;

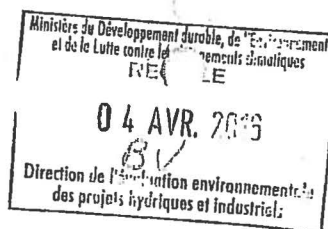
En tenant compte des informations reçues et de la nature de l'impact de ce projet sur les milieux humides, la DEB considère l'étude d'impact du projet recevable.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Chantal Bouchard au 418 521-3907, poste 4432.



MJ/CB/se

Martin Joly, chef d'équipe  
Aménagement durable et Conventions



Note

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur  
Direction générale aux évaluations  
et aux autorisations environnementales  
Direction de l'évaluation  
environnementale des projets hydriques et industriels

DATE : Le 31 mars 2016

OBJET : Avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du « Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac » – Volet espèces floristiques menacées ou vulnérables

N<sup>OS</sup> DOSSIERS : SCW 1000171; V/R 3211-02-301; N/R 5145-04-18 [580]

La présente donne suite à votre demande d'avis du 17 mars 2016 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné déposée en mars 2016 par le consultant « Activa Environnement inc. » et transmise par l'initiateur du projet « Unipêche M.D.M Ltée ». Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) portent sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS).

Ce projet vise à construire une nouvelle usine dans une zone composée d'espèces typiques des champs et des milieux ouverts. Sur la base de l'information consignée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ, 2014), l'étude rapporte la mention d'une EFMVS à l'extérieure de la zone visée par les travaux. Les inventaires ne rapportent aucune EFMVS. Par conséquent, l'initiateur n'appréhende pas d'impact pour cette composante.

La DEB corrobore l'analyse présentée par l'initiateur et considère l'étude d'impact recevable et le projet acceptable eu égard aux EFMVS. Ainsi, vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures de consultation.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Nancy Hébert au 418 521-3907, poste 4416.

Line Couillard, chef d'équipe

LC/NH/se

## NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Jean Francoeur, ing., M.Sc., chef de service par intérim  
Service de l'hydrologie et de l'hydraulique

DATE : Le 21 juin 2016

OBJET : ***Avis recevabilité – Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac.***

***N/Réf. : 3211-02-301***

---

Le 10 juin dernier, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels (DEEPI) nous faisait parvenir une copie de la première série des réponses aux questions et commentaires transmises par l'initiateur du projet afin de compléter son étude d'impact.

Le document reçu qui a fait l'objet d'une analyse de notre part est :

- *Activa Environnement. 2016. Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac. Étude d'impact sur l'environnement. Rapport complémentaire 1 - Réponses aux questions et commentaires reçus le 29 avril 2016. Rapport produit pour Unipêche M.D.M. Ltée. 9 p. et annexes.*

### Commentaires

Suite à l'analyse de ce document, je considère que la plupart des éléments requis par la directive ont été traités de façon satisfaisante et valable eu égard à notre champ de compétences (hydrologie, hydraulique et géomorphologie littorale).

Par contre, nous notons que les risques de submersion n'ont pas été établis par le Promoteur. La littérature scientifique semble peu abondante sur le sujet dans le secteur de Paspébiac et le promoteur n'a pas pris l'initiative de confier un mandat d'analyse de risque lié à la submersion du barchois de Paspébiac à des spécialistes du domaine. Le Promoteur a plutôt opté pour une immunisation de ses installations soit à l'élévation 2,8 m à 3,0 m pour les aires de stationnement et à la cote 4,0 m pour le bâtiment de l'usine de pêche.

...2

Or, puisque la proposition du Promoteur concernant les hauteurs d'immunisation n'est basé sur aucune analyse technique, il est impossible pour nous d'en évaluer le bien fondé. Pourquoi une cote 4,0 m plutôt que, par exemple, 3,75 m ou 4,5 m? Sur le plan technique, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la recevabilité de cet aspect du projet sans avoir un argumentaire plus étoffé.

Je suggère néanmoins la poursuite du processus d'analyse sur la base d'un engagement du Promoteur à réaliser cette analyse et à préciser une revanche d'immunisation optimisée et sécuritaire à l'étape de l'ingénierie détaillée.

Nous vous rappelons que la responsabilité de l'étude et de ses conclusions demeure entièrement à la charge du consultant et de l'initiateur. Les ingénieurs du MDDELCC ne peuvent attester que les résultats sont bons puisqu'ils prendraient alors la responsabilité professionnelle de travaux qu'ils n'ont pas effectués ou supervisés personnellement.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.



FG

François Godin, ing., M. Sc.  
O.I.Q 108955

c. c. M. Benoît Vigneault, analyste, DEEPHI

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise  
du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

**DESTINATAIRE :** Monsieur Jean-Marie Dionne, directeur régional  
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et  
de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

**EXPÉDITRICE :** Madame Catherine Bernier, biologiste  
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et  
de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

**DATE :** Le 6 juillet 2016

**OBJET :** **Avis – Étude d'impact**  
Projet de construction d'une usine de transformation de produits de la  
pêche en milieu hydrique à Paspébiac  
V/Réf. : 3211-02-301  
N/Réf. : 3211-11-01-0006201  
401368576

À la suite de la demande de M. Hervé Chatagnier, directeur de la Direction des évaluations environnementales des projets hydriques et industriels, le 10 juin 2016 et reçue le 17 juin 2016, nous vous présentons nos commentaires sur le document intitulé *Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport complémentaire 1 – Réponses aux questions et commentaires reçus le 29 avril 2016 – Dossier n° 3211-02-301 – Juin 2016 – Activa Environnement*.

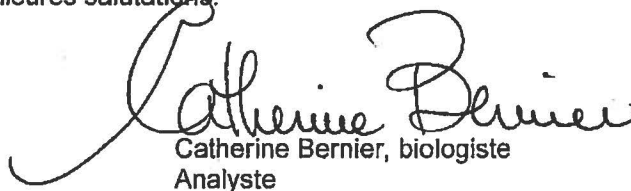
Après l'analyse du document mentionné ci-dessus, nous avons deux commentaires portant sur la recevabilité de ce rapport complémentaire en lien avec l'étude d'impact sur l'environnement.

Tout d'abord, en avril dernier, nous avons signifié qu'afin de mieux visualiser le secteur des travaux, l'étude d'impact devrait contenir davantage de photographies. Le rapport complémentaire 1 a bonifié cet aspect en y ajoutant cinq photos. Par contre, ces photos ne permettent pas de visualiser le secteur dans son ensemble et n'ont pas été prises à un moment où la végétation est en croissance.

De plus, les cartes 6 et 8 du rapport complémentaire 1 indiquent que le milieu humide suit le pourtour du site visé par les travaux. Par contre, dans le document initial, la limite naturelle des hautes eaux selon la méthode botanique se poursuivait à l'intérieur du terrain à cet endroit. Lors d'une inspection réalisée par le Centre de contrôle environnemental du Québec, c'est également ce qui avait été constaté. Par conséquent, ces cartes devraient être réalisées en tenant compte de l'ensemble des informations disponibles (côte de récurrence 0-2 ans et délimitation du milieu humide). De plus, comme aucuns travaux de remblayage ne sont prévus à l'intérieur du milieu humide, donc aucun aménagement en lien avec l'usine de transformation de produits marins, une clôture pourrait être installée afin de protéger et délimiter cette portion du terrain.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

CB/vo

  
Catherine Bernier, biologiste  
Analyste

Adresse bureau de Sainte-Anne-des-Monts  
124, 1<sup>er</sup> Avenue Ouest  
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1C5  
Téléphone : 418 763-3301, poste 233  
Télécopieur : 418 763-7810  
Courriel : [catherine.bernier@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:catherine.bernier@mddelcc.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca)

Adresse bureau de Rimouski  
212, avenue Belzile  
Rimouski (Québec) G5L 3C3  
Téléphone : 418 727-3511  
Télécopieur : 418 727-3849  
Internet : [www.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca)



Le 15 avril 2016

**Par courriel seulement**

Votre réf. / Your ref.

Monsieur Hervé Chatagnier  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Notre réf. / Our ref.  
16-HQUE-00053

**Objet: Recevabilité de l'étude d'impact – Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac**

Monsieur,

La présente fait suite à votre correspondance du 17 mars dernier demandant l'avis de Pêches et Océans Canada (MPO) concernant la recevabilité de l'étude d'impact concernant le projet cité en objet. Nous avons pris connaissance de la documentation fournie au regard de nos champs de compétence, soit l'évaluation des impacts sur le poisson et son habitat. L'analyse est basée sur le document suivant :

- Activa Environnement. 7 mars 2016. Étude d'impact sur l'environnement – Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac Unipêche M.D.M. Itée. N/Réf. : I1510-134/11026. 69 p. + annexes.

Suite à la lecture de ce document, nous constatons que les travaux n'impliquent aucune intervention sous la pleine mer supérieure de grande marée (PMSGM) ni sous la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE) du barachois de Paspébiac. Compte tenu de cette situation, nous ne nous prononcerons pas sur la recevabilité de l'étude d'impact, ce projet n'étant pas dans nos champs de compétence.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous en vous adressant à Sophie Boudreau au 418-775-0713 ou à l'adresse courriel [Sophie.Boudreau@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Sophie.Boudreau@dfo-mpo.gc.ca).

.../2

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Savaria', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Yves Savaria  
Gestionnaire, Division de la protection des pêches - Examens réglementaires

c.c. Benoit Vigneault, MDDELCC